

RETOUR SUR... **2018**

Année 1 de la mandature

Ouvrir la voie, Éclairer l'action publique





Édito du Président

SOMMAIRE

Édito du Président	4
Le Ceser de La Réunion-Mandature 2018-2023	5
> Représentant de la société civile organisée	6
> 55 membres qualifiés pour leur expertise	7
> Temps forts 2018	10
Ouvrir la voie, éclairer l'action publique	13
- #CESER en action	
> 2018 en chiffres	15
> 7 trajectoires pour une dynamique territoriale inclusive et durable	15
- #CESER en production	
> Agir sur le développement humain	
Garantir une formation qualifiante à tous les Réunionnais	16
Agir ensemble pour améliorer les conditions de vie sanitaires des Réunionnais	17
> Agir sur les espaces de vie	
Préserver les grands équilibres en matière d'aménagement du territoire	18
Valoriser les potentiels touristiques de notre île	19
> Les leviers pour agir	
Éclairer les arbitrages budgétaires du Conseil régional	20
Défendre les spécificités de La Réunion dans les politiques européennes	21

Édito du Président



Composé de 55 membres, le CESER a été renouvelé par 3 arrêtés préfectoraux pris entre le 28 décembre 2017 et le 16 février 2018, au titre de la mandature 2018-2023.

Après **ce temps administratif** de désignation de ses membres, est venu **le temps de l'installation** du président et du bureau lors de la première assemblée plénière qui s'est tenue dès le 28 février 2018.

Après le temps de l'installation, est venu **le temps de la cohésion** lors du séminaire du CESER, qui s'est tenu le 4 avril 2018, moment fort de l'année 1 de la Mandature 2018 – 2023 du Conseil Économique, Social et Environnemental régional (CESER) de La Réunion, pour écrire une nouvelle page de l'assemblée consultative de la première voix, à la fois riche de son histoire et résolument ancrée dans son époque. Dans un contexte de profondes mutations, de transitions voire de ruptures, être membre du CESER c'est faire acte d'une forme d'engagement, et en paraphrasant d'illustres hommes d'État, « ne nous demandons pas ce que notre région peut faire pour nous, demandons-nous ce que nous pouvons faire pour elle ».

Assemblée régionale consultative, le CESER doit continuer à être le lieu privilégié d'émergence de possibles, de confrontation d'idées et surtout de propositions, dans le respect des institutions et de tous ceux qui s'engagent, de ceux qui agissent par leur engagement professionnel et citoyen au profit de notre communauté de destin.

Notre mandature s'est fixée une double ambition :

> **La capacité à « ouvrir la voie »** confirmant notre Conseil comme lieu d'audace et de sagesse, de discernement et d'anticipation dans ses missions d'Assemblée consultative, et ce dans le but d'éclairer l'Action publique.

En tant que membres du CESER, engagés et exerçant au quotidien nos responsabilités et expériences socioprofessionnelles, nous mettons nos connaissances du terrain, nos analyses prospectives de notre région et de ses enjeux, au service des décisions publiques régionales, nous rendant légitimes pour construire des propositions dynamiques, inclusives et contributives pour le territoire, et pour aller à la rencontre de toutes celles et tous ceux, de bonne volonté qui le désireront.

> **La capacité à « éclairer l'action publique »** de façon collégiale, parce que respectueuse de la pluralité de la pensée, axiome qui se cultive et s'entretient. La diversité de notre assemblée et ses modes de travail où l'on prend en compte l'ensemble des expressions venues des organisations ou associations dont nous sommes issus, lui donnent en effet une capacité d'analyse et de vision sans équivalent.

Cette cohésion autour de valeurs communes et d'un sens aigu des responsabilités s'est manifestée avec beaucoup d'acuité lorsque notre territoire, comme le reste du territoire national, a connu, en fin d'année 2018, une mobilisation citoyenne de grande ampleur. Elle a donné lieu à des travaux et à une contribution à porter au bilan de l'année 2 de la mandature que rapportera la prochaine et deuxième édition du bilan annuel d'activité du CESER.

Forte de ces engagements, 2018 aura été **le temps de l'écriture et de l'action**, que rapporte et synthétise le bilan de l'année 1 de la Mandature 2018 – 2023 du CESER de La Réunion. J'espère que le lecteur y retrouvera la traduction des engagements pris par chacun et chacune des conseillers et conseillères.

Pour cela, il est essentiel :

- > que nos travaux soient véritablement ancrés dans nos réalités territoriales ;
- > qu'ils s'appuient sur des constats circonstanciés, argumentés et incontestables ;
- > que nos recommandations, nos préconisations, nos contributions et nos rapports soient de qualité, pertinents, voire audacieux ;
- > que nous attachions à valoriser nos productions, que nous soyons, membres du CESER, des porte-paroles de l'institution, sans craindre la contradiction, force de progrès démocratique, afin de mobiliser, de fédérer les acteurs et décideurs et de créer ainsi des dynamiques et des synergies territoriales autour des grands enjeux de La Réunion.

Dominique VIENNE
Président du CESER de La Réunion



Le CESER de La Réunion, Mandature 2018-2023

Représentant de la société civile organisée

Véritable catalyseur de sens, notre assemblée, constituée de 55 membres issus de la société civile et nommés par le Préfet, coopère à la construction des stratégies visant à développer la compétitivité et l'attractivité du territoire, à leur évaluation et aux adaptations nécessaires des politiques publiques au regard des grands enjeux de La Réunion. Les conseillers consultatifs ont vocation à éclairer les décideurs et à nourrir une vision transversale et prospective de l'action publique. Ancré dans la diversité de la société civile, lieu de consensus inclusif, le CESER incarne les forces économiques, sociales et associatives, véritable espace de synergie et de complémentarité, pour un dialogue territorial construit et apaisé. Il constitue une instance de régulation, un lieu de croisement entre les intérêts sectoriels qui aliementent l'intérêt général. Il tend, par ses préconisations et propositions, à impulser une dynamique de changement.



NOS MISSIONS

La mission principale du CESER est d'informer le Conseil régional sur les enjeux et conséquences économiques, sociaux et environnementaux de ses politiques. Il participe aux consultations organisées à l'échelle régionale, et contribue à des évaluations et à un suivi des politiques publiques régionales via:

- => **les saisines obligatoires** : pour les documents budgétaires et documents d'orientation et de planification stratégique ;
- => **les saisines facultatives** : à la demande du Président du Conseil régional sur toute action d'intérêt régional, mais aussi pour les régions d'Outre-mer, possibilité de saisine du Président du Département à son initiative ;
- => les autosaisines : « libres » et à la discrétion du CESER sur tout sujet d'intérêt régional dans les domaines économiques, sociaux,

sociétaux et environnementaux. Le CESER est également présent dans 72 instances (Aménagement du territoire/Développement durable/ Europe/ Formation/Education/ Recherche/ Economie / Sociétal/ Santé/ Tourisme/Innovation) au sein desquelles il assure en moyenne 200 représentations /an.

Les textes législatifs de référence

> Articles L.4432-9 du Code Général des Collectivités Territoriales et L.4134-1 du CGCT modifié par LOI n° 2015-991 du 7 août 2015.



55 membres qualifiés pour leur expertise

Les 55 membres du CESER de La Réunion incarnent l'instance consultative qui « fabrique » de l'intérêt général pour « Ouvrir la voie et éclairer l'action publique ». Représentant de la société civile organisée, le CESER de La Réunion souhaite renforcer son expression et continuer de nourrir une vision transversale et prospective de l'action publique en région auprès du Conseil régional, mais également plus largement auprès des Réunionnais.es. Ce projet de mandature adopté à l'unanimité par l'assemblée plénière de février 2018 est fondé sur la coopération, la complémentarité et la confiance.



Notre ADN

Appartenir

Le CESER agit dans l'intérêt général pour le territoire. Avec une approche prospective, son travail s'inscrit systématiquement dans la durée et dans la recherche de l'ancrage territorial des politiques publiques, fondement de politiques inclusives et distributives. En collaboration avec le Conseil régional et les autres collectivités locales (et plus particulièrement les intercommunalités), le CESER doit faire naître et développer une compétitivité et une attractivité territoriale pour une société plus juste, un territoire plus fort et un avenir commun.

Dialoguer

Impliqué naturellement dans la dialogue territorial, le CESER facilite la recherche de cohésion et de solidarité, sources d'innovation et de régulation sociale. Rassemblant des représentants des entreprises, syndicats de salariés, d'associations, de l'éducation ..., il est une des formes de représentation de la société civile organisée dans sa diversité régionale. Il détient un rôle clé dans la rénovation d'une démocratie fragilisée, exprime et met à la disposition des décideurs le point de vue argumenté et expérimenté de la société civile régionale sur tout sujet stratégique pour le territoire, son développement, sa cohésion et son rayonnement.

Nourrir

Enfin, le CESER a pour autre axe de travail de nourrir l'action publique en contribuant à l'évaluation des politiques publiques, mission donnée par la loi NOTRE aux secondes assemblées régionales dont le CESER fait partie. L'évaluation offre l'opportunité aux élus régionaux et acteurs territoriaux d'envisager ensemble la pertinence de l'action publique. Elle est un des éléments essentiels de la pratique démocratique régionale. Ainsi, le CESER doit montrer sa capacité à nourrir des espaces d'intelligence territoriale pour mieux nous comprendre, mieux appréhender, mieux agir, mieux piloter et mieux évaluer l'efficacité des politiques publiques pour le territoire.

Le CESER de La Réunion a été installé par le Préfet de La Réunion, Amaury DE SAINT-QUENTIN, le 28 février 2018. Le Président Dominique VIENNE a été élu pour un mandat de trois ans.



Age moyen : 55 ans

4 collèges

> **11 sièges pour le collège Vie collective**

=> Les citoyens et acteurs de proximité de la société réunionnaise.

> **2 sièges pour le collège Personnalités qualifiées**

=> La société réunionnaise.

> **21 sièges pour le collège Syndicats de salariés des secteurs privé et public**

=> Les salariés réunionnais.

> **21 sièges pour le collège Entreprises et activités professionnelles non salariées**

=> L'économie locale et les entreprises réunionnaises.

Parité Hommes/Femmes



32,7 %

de femmes
lors de l'installation
(soit 18)

34,5 %

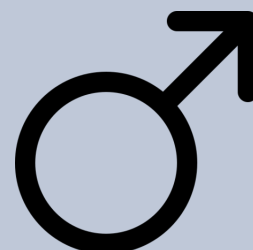
de femmes
fin 2018
(soit 19)

67,3 %

d'hommes
lors de l'installation
(soit 37)

65,4 %

d'hommes
fin 2018
(soit 36)



6 Commissions thématiques

> Aménagement Durable de l'Espace Régional (ADER)

Politiques territoriales, développement local, rural et urbain, urbanisme ; Protection et valorisation des ressources naturelles, des espaces et de la biodiversité ; Environnement : eau, air, déchets ; Infrastructures régionales routières, portuaires et aéroportuaires ; Transports et déplacements ; Télécommunications et aménagement numérique ; Énergies : production et distribution, innovations énergétiques, énergies renouvelables, maîtrise et économies d'énergie.

> Economie, Emploi et Innovation (EEI)

Développement économique : création, soutien et développement des entreprises artisanales, agricoles, commerciales, industrielles et de services ; Prévission et conjoncture ; Politique de l'emploi et marché du travail ; Innovation et digitalisation de l'économie ; Internationalisation des entreprises ; Développement durable et économie circulaire ; Développement touristique.

> Formation, Éducation et Recherche (FER)

Éducation et citoyenneté ; Enseignement et formation tout au long de la vie ; Formation professionnelle continue, apprentissage et alternance ; Enseignement supérieur, recherche, transfert de technologies ; Promotion sociale et insertion professionnelle ; Métiers de demain.

> Finances et Évaluation de l'action publique (FEV)

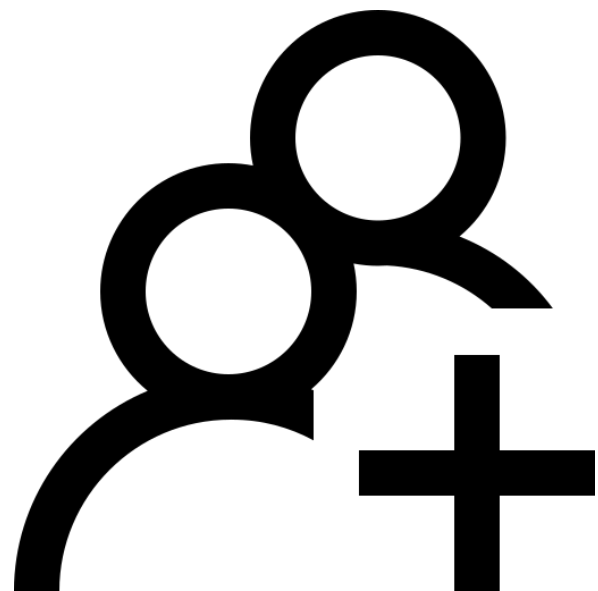
Budget régional ; Fiscalité locale et péréquation ; Évaluation des politiques publiques.

> Qualité de la vie, Culture et Solidarité (QCS)

Politique et équipement en matière sociale, culturelle et sportive ; Politique de santé, accès aux soins, offre de soins, santé environnement ; Évolutions démographiques et sociétales ; Solidarité et insertion ; Politique du logement ; Valorisation du patrimoine ; Éducation populaire ; Vie associative.

> Territoires, Europe et Coopération (TEC)

Actions de l'État et des collectivités territoriales ; Cohérence des schémas directeurs territoriaux et d'intercommunalités ; Fonds européens et leur gestion ; Contrats de plan État, Région, Département, Intercommunalité ; Promotion économique, sociale et culturelle de l'Île de La Réunion à l'étranger ; Mobilité internationale ; Coopération régionale et internationale ; Développement de la francophonie.



Ils nous ont rejoints!

22 nouveaux : **40 %**

33 renouvellements :

60 %

5 % de remplacements
au cours de l'année 2018

MANDATURE 2018-2023
**OUVRIER LA VOIE,
ÉCLAIRER L'ACTION**

28 février

Installation de la nouvelle mandature 2018-2023. Dominique VIENNE, représentant de la CPME, est élu Président du CESER.

4 avril

Pour la première fois de son histoire, un séminaire de la nouvelle mandature pose le cadre de travail du CESER. Il fixe les ambitions des membres du Conseil réunis et les valeurs qui les rassemblent au service de La Réunion.



17 mai

M. Dominique VIENNE, Président du CESER de La Réunion, est élu, en tant que Secrétaire au bureau du CESER de France, aux côtés de Mme Ariane FLEURIVAL, Présidente du CESER de Guyane.

30 mai

Jean-Raymond MONDON, Vice-Président de l'Instance de Coordination et Harmonisation du CESER, est nommé Président de la Commission Consultative Economique de l'aéroport de La Réunion - Roland Garros.



5 juillet

M. Bruno ROBERT, membre du CESER, participe à la table ronde sur la valorisation de la production locale dans les restaurants scolaires. Le CESER a apporté son expertise sur ce sujet transversal, qui concerne autant l'agriculture et l'économie locale que la santé des lycéens.

5-6 juillet

Mme Maryvonne QUENTEL, Présidente de la Commission FER, participe au Séminaire " Les universités ultra marines face aux défis de l'internationalisation " à l'Université de La Réunion. Ce séminaire a pour ambition de mieux définir la place de notre université en tant qu'université européenne dans un espace indioocéanique dont elle est également partie prenante.



27 septembre

M. Philippe DOKI-THONON, Vice-président délégué du CESER, participe au 14ème Congrès des Régions de France à Marseille.



17 octobre

M. Philippe DOKI-THONON, Vice-président délégué, est présent lors de l'Assemblée plénière des CESER de France au palais d'Iéna.

12 novembre

Un an après la signature du Mémoire "l'Ancrage territorial" le 8 décembre 2017, et en présence de Monsieur Gunter PAULI, personnalité de renommée internationale, précurseur en matière d'économie bleue et créateur de la fondation Zero Emissions Research and Initiatives (ZERI), les signataires (dont le CESER) se sont retrouvés le 12 novembre 2018 dans le cadre du 1er Comité d'Orientation Stratégique afin de mesurer le chemin parcouru et les actions entreprises suite aux engagements pris au travers du Mémoire Ancrage territorial.



27-28 septembre

MM. Joël SORRES et Jean-Marie LE BOURVELLEC, Président et Vice-Président de la Commission TEC, ont contribué à la Conférence sur "Les Accords Partenariat Economique (APE) dans l'océan Indien" organisée par l'Université de La Réunion.

L'intervention du CESER sur "Les enjeux des APE" et le Rapport de synthèse réalisé par M. LE BOURVELLEC seront prochainement publiés dans les Presses Universitaires Indioocéaniques.

18 décembre

Après le mouvement social des « gilets jaunes » et à la suite de la saisine du Président du Conseil régional, le CESER de La Réunion engage une démarche inédite pour apporter sa contribution « Notre manière réunionnaise d'agir pour Faire Territoire(s) et Faire Société : Informer, Bâtir et Transmettre » et met en place une commission Ad Hoc, présidée par Stéphane NICAISE, Président de la Commission Qualité de la vie, Culture et Solidarité.



LA PARITÉ
34 %
DE FEMMES



4 SÉANCES
PLÉNIÈRES



191 REPRÉSENTATIONS
EXTÉRIEURES

BILAN

2018

CESER

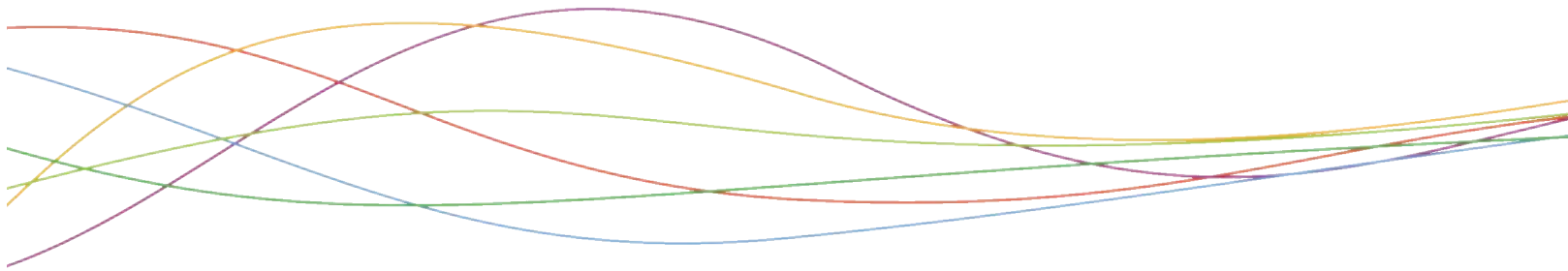
ÂGE
MOYEN
55 ANS

ÎLE DE LA RÉUNION



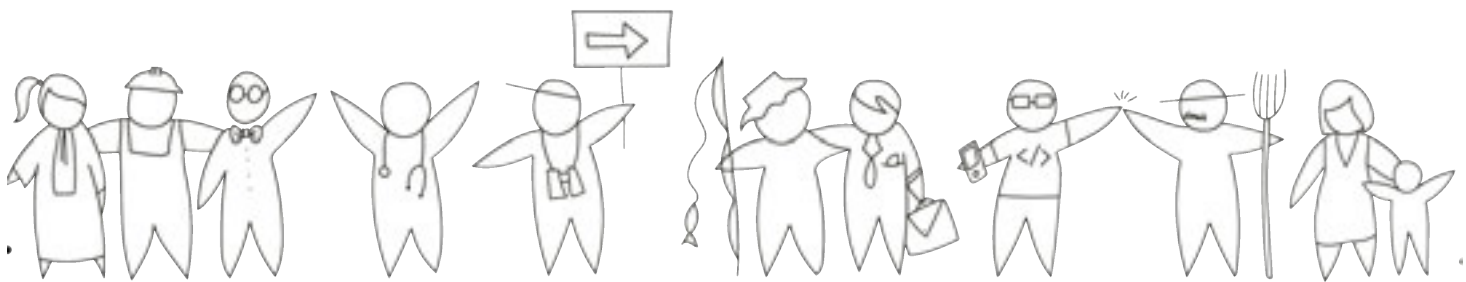
INSTALLATION D'UNE
55 ASSEMBLÉE DE
CONSEILLERS

34 AVIS,
RAPPORTS
OU CONTRIBUTIONS
ADOPTÉS SUR LES
POLITIQUES RÉGIONALES

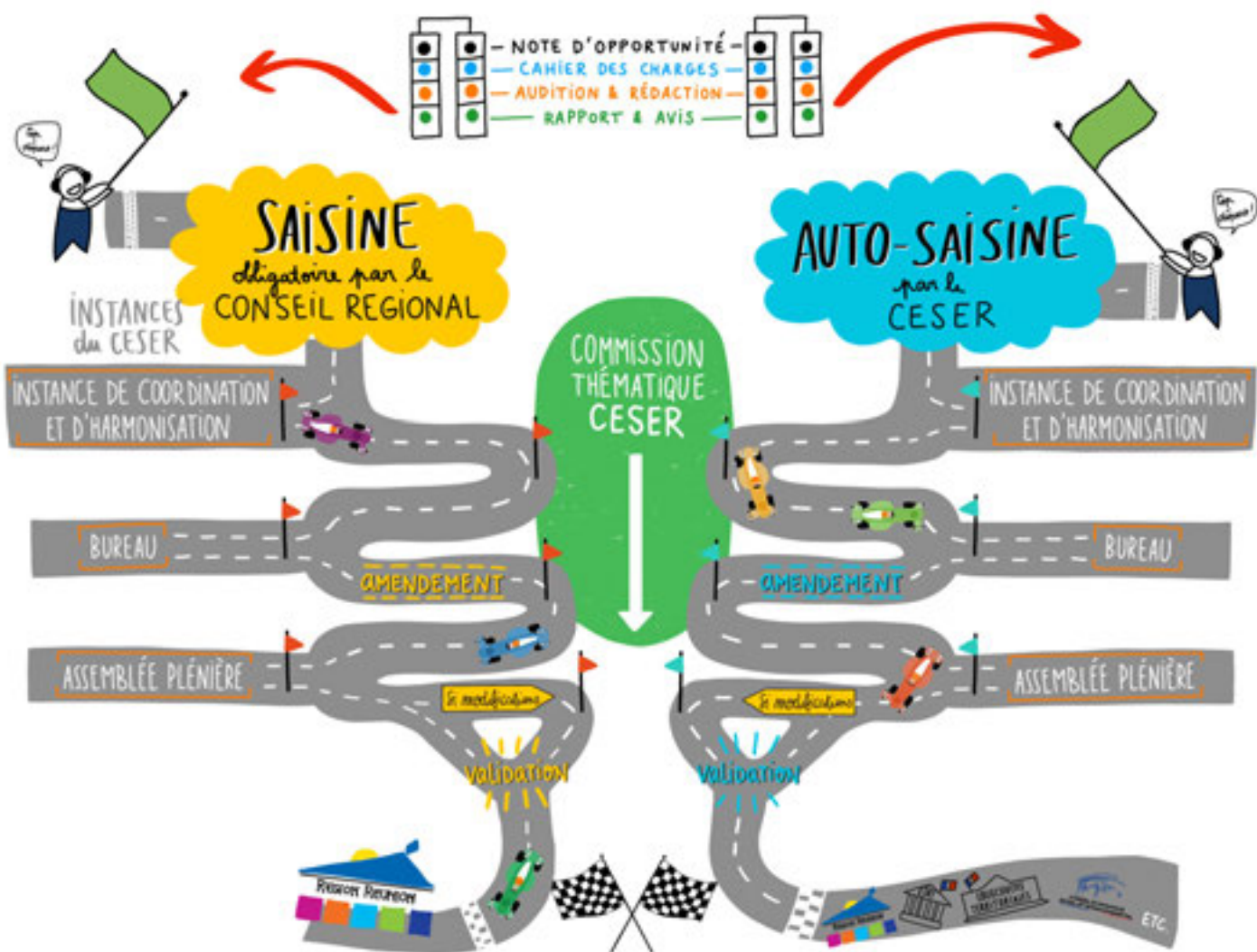


Ouvrir la voie, Éclairer l'action publique

#Ceser en Action



Le Circuit SAISINE // AUTO-SAISINE DU CESER



2018 en chiffres

4 réunions d'ICH

L'Instance de Coordination et d'Harmonisation (ICH) composée des Présidents de Commissions, des Vice-Présidents délégués et assistée par les chargé(e)s d'études, a pour objectif de renforcer la transversalité et la cohérence des productions du CESER.

6 réunions de Bureau

Le Bureau est élu par les membres du CESER lors du renouvellement complet ou à mi-mandat du Conseil. Il se compose de 24 membres, répartis comme suit : – Un Président – Dix-huit Vice-présidents – Cinq membres.

4 réunions d'Assemblée plénière

L'Assemblée plénière réunit l'ensemble des membres du CESER pour se prononcer sur ses avis. Les séances de l'Assemblée plénière du CESER sont publiques, sauf décision contraire du Bureau. Le Président y dirige les débats.

133 réunions de Commissions

Le Conseil Économique, Social et Environnemental de La Réunion mène ses travaux au sein de six Commissions thématiques. Les Commissions ont pour principale mission de préparer dans leur champ de compétences les rapports et les avis qui seront rendus par l'assemblée.

1 réunion d'installation de la Commission Ad-Hoc

Lorsque la nature d'une affaire qui lui est soumise l'exige, sur proposition du Bureau, le CESER peut décider de la constitution d'une Commission Ad-Hoc. Il en détermine souverainement la composition, l'étendue des compétences et la durée des pouvoirs. Une commission Ad-Hoc a été installée le 18 décembre 2018 après le mouvement social qu'a connu La Réunion.

12 réunions de travail

Groupes de travail :

- > Savoir Organiser notre Coopération (SOC)
- > Règlement Intérieur (RI)
- > Communication
- > Coût de la vie
- > Comité Régional pour l'Information Économique et Social Réunion (CRIESR)
- > Section Prospective

7 trajectoires pour une dynamique territoriale inclusive et durable



Productions en 2018

15 avis

2 contributions

17 publications

191 représentations extérieures

Avis sur le Contrat de Plan Régional de Développement des Formations et de l'Orientation Professionnelles (CPRDFOP)

Garantir une formation qualifiante à tous les Réunionnais

Le CESER a donné son avis, le 19 juin 2018, sur le projet de Contrat de Plan Régional de Développement des Formations et de l'Orientation Professionnelles (CPRDFOP) 2018-2022. Il a pour objet, à partir de l'analyse à moyen terme des besoins du territoire en termes d'emploi, de compétences et de qualifications, de mettre en place un plan d'actions pour le territoire.



Rappel des recommandations du CESER

De manière générale, le CESER réitère ses préconisations en matière de pilotage, suivi et évaluation, éléments qui apparaissent indispensables pour l'efficacité des objectifs énoncés.

Le CESER souhaiterait que soient précisées certaines modalités pratiques en la matière, avec notamment l'affichage d'un calendrier prévisionnel de réalisation de chaque action, pour éviter tout retard supplémentaire dans leur mise en œuvre. Aussi, le CESER estime nécessaire une meilleure coordination des financeurs pour une plus grande mise en cohérence des actions prévues, mais surtout pour une meilleure visibilité de la répartition des moyens mobilisables par chacun des partenaires.

De manière spécifique, le CESER insiste à nouveau sur l'urgence de la mise en place effective du SPRO, outil indispensable à l'orientation et à la réussite professionnelle de tous et qualifié à juste titre par le Conseil régional de « dispositif pilier » du Contrat de Plan.

Il rappelle l'urgence et la nécessité d'un fonctionnement effectif du CREFOP.

Recommandations au regard des 7 trajectoires

Trajectoire citoyenne

Le CESER invite la Collectivité à lier le Plan d'Investissement dans les Compétences (PIC) et le Pacte Réunionnais d'Investissement dans les Compétences (PRIC) avec les systèmes de qualifications.

Trajectoire éducative

Dans ce cadre, le CESER recommande une prise en charge des jeunes peu qualifiés et des demandeurs d'emploi pour une formation qualifiante.

Trajectoire économique

Le CESER reconduit sa préconisation d'aide à la structuration des branches pour une GPEC sectorielle et territoriale pour recenser des besoins en compétences et en qualifications aujourd'hui et à l'avenir.

Contribution au Projet Régional de Santé 2018-2028 (PRS 2) (Saisine)

Agir ensemble pour améliorer les conditions de vie sanitaires des Réunionnais



Rappel des recommandations du CESER

Dans sa contribution sur le PRS 2, le CESER a mis l'accent sur la nécessité de mettre en cohérence toutes les politiques publiques impactant la santé des individus afin d'assurer un écosystème d'action publique favorable. Un cadre de vie convenable (logements, espaces verts, ...), des moyens de transports en commun efficaces, un environnement sain et des parcours sportifs entretenus et accessibles gratuitement, etc., font partie des conditions de vie à même de contribuer à l'entretien d'un bon état de santé.

De façon plus spécifique, le CESER a abordé la mise en cohérence des politiques publiques du Conseil régional qui touchent à la santé des Réunionnais : prévention et promotion de la santé, lutte contre le diabète, soutien aux pratiques sportives, construction et réhabilitation d'équipements sportifs, développement du sport-santé, etc. Il s'agit de mener une politique de santé cohérente, qui vient appuyer de façon complémentaire et partenariale celle des acteurs principalement concernés, tels que l'ARS.

En outre, les acteurs publics doivent soutenir le monde associatif pour que ses actions soient bien coordonnées avec les politiques publiques définies en amont. Le CESER rappelle aussi l'importance de la démarche d'Éducation populaire qui associe les familles et le milieu associatif, autrement dit le « collectif ». Pour aller plus loin, le CESER prône la mise en œuvre d'une réelle démocratie sanitaire.

Sur un plan plus thématique, le CESER a rappelé la nécessité d'anticiper les risques et les besoins en termes de santé liés aux conséquences du vieillissement de la population réunionnaise. Pour ce qui concerne les jeunes, il a aussi insisté sur l'importance de l'apprentissage de l'hygiène nutritionnelle couplée aux pratiques sportives et sur l'amélioration de l'organisation de la détection des troubles de santé ou d'apprentissage.

Recommandations au regard des 7 trajectoires

Trajectoire citoyenne

> Réaliser une véritable démocratie sanitaire.

* La communication vis-à-vis du grand public sur les bons comportements pour prévenir les risques en santé joue un rôle déterminant. Pour que les Réunionnais s'intéressent à leur santé, il faut en faire des citoyens informés.

* Les données de santé de la population globale doivent être libres, communiquées, expliquées et la population doit être régulièrement informée de leur évolution.

* La problématique du diabète à La Réunion est emblématique : il appartient aux autorités de santé de donner régulièrement aux Réunionnais.e.s certaines informations élémentaires sur cette situation (nombre de diabétiques, d'amputés, etc.).

* Les supports de communication doivent être adaptés pour atteindre les individus, les amener à s'intéresser à leur santé et à modifier leur comportement (moyens de communication adaptés et pédagogiques, tenant compte de la situation en matière d'illettrisme).

* Pour la mise en œuvre du PRS 2, l'ARS est invitée à communiquer le projet de santé et à l'évaluer. Il s'agit de développer la communication d'une part, auprès de la population pour qu'elle se l'approprie et d'autre part, auprès des professionnels de santé et du grand public sur le projet Océan Indien Innovation Santé (OIIIS).

Trajectoire territoriale et démographique

Le constat du vieillissement de la population n'est pas nouveau ; pour anticiper ses conséquences sur le plan sanitaire, le CESER met notamment en avant les orientations suivantes :

- améliorer les dispositifs concourant au maintien à domicile des personnes âgées ;
- assurer une offre suffisante en matière de prise en charge à domicile des Réunionnais en perte d'autonomie ;
- s'assurer que l'offre en matière d'Hospitalisation À Domicile (HAD) soit suffisante, aujourd'hui comme à moyen terme, afin de répondre aux besoins de la population en la matière ;
- effectuer un rattrapage en matière d'équipements, notamment des structures d'accueil des personnes en perte d'autonomie ;
- adapter l'offre de formations pour répondre aux besoins liés à la prise en charge de la dépendance ;
- partager les données sur l'état de santé des personnes âgées entre les institutions.

Schéma d'Aménagement Régional (SAR)

Préserver les grands équilibres en matière d'aménagement du territoire

Le CESER a rendu un avis adopté le 31 octobre 2018 sur le projet de modification du Schéma d'Aménagement Régional (SAR) de 2011, au titre de Personne Publique Associée (PPA). Le Conseil régional de La Réunion a été la première région de France à mettre en œuvre une procédure de modification de son SAR.

Rappel des recommandations du CESER

De façon générale, le CESER partage l'ambition affichée par les projets, objet des modifications du SAR de 2011. Les évolutions souhaitées permettront la réalisation de projets pertinents et prioritaires pour le développement de La Réunion qui ne pouvaient attendre la mise en révision du SAR. En ce sens, l'objectif du SAR qui est de définir les grands équilibres du territoire, à moyen terme, pour l'intérêt collectif et général, est bien respecté.

Bien que le Conseil régional de La Réunion ait été la première région de France à mettre en œuvre une procédure de modification, celle-ci a finalement duré quatre ans. Le CESER estime qu'il serait bénéfique de pouvoir mettre en place des procédures simplifiées et plus rapides. Aussi, le CESER se félicite de la motion relative aux procédures de modification du SAR déposée par le Conseil régional le 22 juin 2018 en Assemblée plénière qui permettrait ainsi de simplifier les procédures et l'approbation du SAR.

Enfin, en termes de gouvernance, de suivi et de cohérence avec les différents plans, schémas, programmes pluriannuels régionaux, le CESER s'interroge sur l'intégration du SRDEII (Schéma Régional de Développement Économique d'Innovation et d'Internationalisation) et du SDATR (Schéma de Développement et d'Aménagement Touristique de La Réunion) dans le SAR et sur leur correspondance. Il souhaiterait une meilleure interactivité entre le SAR et l'ensemble des documents de planification, notamment ceux relevant de la stratégie économique.



Recommandations au regard des 7 trajectoires

Trajectoire territoriale et démographique

S'agissant de l'inscription du transport par câble au SAR, le CESER estime que le projet de la CINOR constituerait un moyen efficace de désengorger la route de La Montagne (en l'absence de possibilité d'extension de cette route) et permettrait de faire la connexion avec le Réseau Régional de Transport Guidé (RRTG).

Trajectoire territoriale et démographique

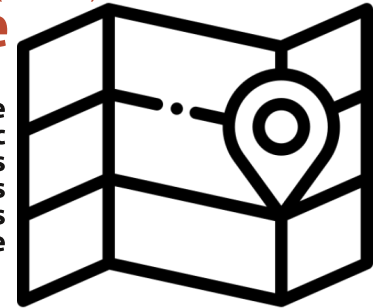
S'agissant de l'exploitation des carrières de roches massives, le CESER se félicite de l'ouverture prévue des deux sites (carrière de la ravine du Trou à Saint-Leu et de la ravine des Lataniers à la Possession) qui devrait permettre de couvrir les besoins du chantier de la Nouvelle Route du Littoral (NRL) prioritairement, mais aussi pour les autres infrastructures à venir. Il renvoie à l'étude de l'INSEE de 2018 qui fait apparaître un besoin de 168 900 nouveaux logements à La Réunion à l'horizon 2035.

Trajectoire citoyenne

Le CESER considère que la Conférence Territoriale de l'Action Publique (CTAP) devrait constituer le lieu, par excellence, d'une réflexion collective sur les évolutions du document de planification que constitue le SAR. En effet, l'objectif est de permettre à l'ensemble des collectivités qui en sont membres de pouvoir poser un diagnostic partagé et de débattre des orientations communes pour l'ensemble du territoire.

Schéma de Développement et d'Aménagement Touristique de la Réunion (SDATR) **Valoriser les potentiels touristiques de notre île**

Dans son avis du 19 juin 2018, le CESER, après avoir constaté que ce Schéma avait fait l'objet d'une large concertation en partant du diagnostic du précédent document, a rappelé qu'il était primordial que ces orientations soient claires et très factuelles. Il s'agit d'inciter tous les acteurs à se les approprier, à coopérer et insuffler une dynamique pour stimuler les initiatives privées pour développer de manière pérenne notre tourisme réunionnais.



Rappel des recommandations CESER

Pour le CESER, décliné sous forme de fiches actions, le SDATR implique que le sujet de la gouvernance soit efficacement traité pour que les objectifs s'imposent alors à tous les acteurs avec des échéances précises et un suivi rigoureux. Pour ce faire, il importe, de concevoir des espaces de gouvernance multi-acteurs, multi-niveaux, nourris par des actions de contrôle et d'évaluation contribuant à l'ancrage territorial afin de le développer.

Le CESER souligne l'importance de la formation notamment la maîtrise des langues étrangères (plus particulièrement l'anglais); pour laquelle il conviendrait de prioriser les actions afin de rendre notre destination attractive.

Il a également préconisé, dans le cadre du projet de révision de la Constitution, que La Réunion saisisse l'opportunité de se positionner en faveur de la différenciation territoriale au travers des habilitations et adaptations possibles pour les territoires ultramarins.

Par ailleurs, il recommandait que le soutien et la stimulation de l'innovation laissent une place à la population qui peut en être la source. Il rappelait l'importance du tourisme numérique et le nécessaire maillage entre la tradition.

Pour le CESER, fixer les dépenses journalières moyennes dans une fourchette de 52 € à 56 € ne semble pas être à la hauteur de l'enjeu pour le secteur. Il convient d'être plus ambitieux. Une réflexion sur la monétisation d'un certain nombre de prestations aujourd'hui gratuites et sur leur déclinaison opérationnelle lui serait nécessaire. Le CESER a insisté sur la problématique du foncier touristique afin de permettre aux projets d'aboutir dans des temporalités acceptables, qu'il s'agisse des structures importantes ou des hébergements plus typiques dans des lieux emblématiques.

Il a demandé qu'un travail soit mené afin d'affiner en termes qualitatifs la nature des emplois. Il souligne sur les efforts à poursuivre en matière de communication touristique en privilégiant la population et rappelle enfin la nécessité de mutualiser et de partager les données à travers la création d'un véritable Open-Data pour les données touristiques.

Recommandations mises en œuvre

=> Au travers de la mise en œuvre du Comité de filière.

=> Le Conseil régional a finalisé en 2018 l'élaboration d'outils stratégiques opérationnels permettant de disposer d'une vision globale du développement du tourisme pour les 10 prochaines années.

=> En septembre 2018, le Conseil régional a organisé Les Assises du Tourisme réunissant plus de 200 participants pour présenter le SDATR aux acteurs et engager les premières actions à partir de tables rondes thématiques.

=> Le Conseil régional a poursuivi les travaux d'élaboration d'un schéma du foncier touristique à l'échelle de l'île confié à la Société Publique Locale MARAINA.

=> Le Conseil régional a maintenu ses interventions au sein du Comité Stratégique du Tourisme, véritable Espace d'Intelligence Territoriale.

=> De nombreuses actions ont été menées afin de renforcer le marché local.

Recommandations au regard des 7 trajectoires

Trajectoire éducative

Le CESER souligne l'importance de la formation et particulièrement de l'apprentissage et de la maîtrise des langues étrangères.

Trajectoire économique

Pour le CESER, fixer les dépenses journalières moyennes dans une fourchette de 52 € à 56 € ne semble pas être à la hauteur de l'enjeu pour le secteur/Il convient, en ce sens, d'être plus ambitieux. Une réflexion sur la monétisation d'un certain nombre de prestations aujourd'hui gratuites et sur leur déclinaison opérationnelle lui serait nécessaire.

Eclairer les arbitrages budgétaires du Conseil régional



L'examen des documents budgétaires du Conseil régional est un exercice coutumier et obligatoire pour le CESER. En 2018, il s'est attaché à analyser les finances régionales au travers des Compte administratif et Bilan d'activités de l'exercice 2017. L'exercice budgétaire 2017 a été marqué par 3 points forts : (1) Des ajustements budgétaires suite à la signature prévue mi-2018 du Contrat de Confiance entre l'État et la Collectivité ; (2) Une trajectoire de convergence entre les fiscalités essence et gazole concernant la Taxe Spéciale de Consommation sur les Carburants (TSCC); (3) l'instauration d'un dispositif renforcé de traitement du Fond de Compensation de la Taxe sur la Valeur

Ajoutée des entreprises (FCTVA).

Rappel des recommandations du CESER

Face aux nouvelles contraintes d'ordre national pesant sur les finances régionales et justifiant une redéfinition de sa stratégie budgétaire, le Conseil régional a mis à jour sa trajectoire d'équilibre à l'horizon 2023. Si les principales données ont été communiquées, le CESER formulait la demande d'être destinataire de ce document actualisé, accompagné de la PPI-PPF (Programmation Pluriannuelle d'Investissement – Programmation Pluriannuelle de Fonctionnement), afin de mieux identifier l'échelonnement temporel des interventions régionales.

Le CESER soulignait que l'analyse financière, au titre des indicateurs les plus significatifs, faisait apparaître, d'une part une augmentation du niveau de l'épargne brute et d'autre part, une capacité dynamique de désendettement. Il rappelait que l'évolution de ces marqueurs de la santé financière des Collectivités devait faire l'objet d'une surveillance attentive dans un contexte budgétaire imposé contraint.

Le CESER invite le Conseil régional à poursuivre l'adaptation de ses outils de pilotage (organigrammes hiérarchique et fonctionnel, fiches de poste, plan de formation, ...) dans le cadre de la GPEEC (Gestion Prévisionnelle, des Effectifs, des Emplois et des Compétences). Il apparaît indispensable d'anticiper au mieux l'ensemble des évolutions statutaires et organisationnelles (opérations de transferts, spécificités des statuts, gestion des carrières et de la pyramide des âges, optimisation/mutualisation/redéploiement des moyens, mobilité interne, ...).

Recommandations à mettre en œuvre au regard des 7 trajectoires

Trajectoire économique et sociale

Le CESER aurait souhaité pouvoir disposer d'un rapport d'empreinte socio-économique pour mesurer les retombées de l'ensemble des interventions régionales pour notre territoire. Il préconisait de systématiser la prise en compte de la démarche d'ancrage territorial dans les documents budgétaires. Cette dynamique consacrée par l'ensemble des acteurs du territoire, devant demeurer une constante au cœur de toutes les politiques publiques, requiert un changement de paradigme.

Trajectoire territoriale et démographique

Le CESER avait considéré que le programme des infrastructures de déplacement, d'une envergure exceptionnelle relevait de la responsabilité de l'État, au regard du principe d'Égalité réelle pour La Réunion. À la lumière du nouveau cadrage financier national s'imposant à la Région, il lui paraissait opportun de solliciter du Gouvernement un réexamen de ses engagements actés dans le Protocole de Matignon.

Trajectoire environnementale

Le CESER avait invité le Conseil régional à privilégier le développement durable et donc à agir sur la fiscalité des énergies fossiles en vue de :

- rendre la fiscalité « plus vertueuse et respectueuse de l'environnement » ;
- maintenir un « niveau d'acceptabilité pour le consommateur » ;
- préserver les recettes de chacune des Collectivités bénéficiaires.

Dans ce cadre, le CESER renouvelait également ses préconisations pour :

- la mise en place d'un observatoire ou d'une cellule de veille afin de réunir toutes les données statistiques par source d'énergie.
- la poursuite de la réflexion dans le sens d'une meilleure transition énergétique, en pointant l'urgence à changer les comportements pour consommer moins et mieux (transports en commun, covoiturage, ...) et à accentuer le développement des énergies renouvelables (solaires, éoliennes, ...).

Contribution sur l'allocation additionnelle spécifique de compensation des surcoûts allouée aux RUP (autosaisine)

Défendre les spécificités de La Réunion dans les politiques européennes

Les politiques européennes, de par leur caractère stratégique et transversal, constituent un volet prépondérant des réflexions du CESER. Ses avis en ce domaine consistent à se prononcer sur les travaux inhérents à la programmation en cours d'exécution, lui donnant maintes occasions de rappeler ses préconisations et de contribuer à la préparation de la programmation post 2020.

Rappel des recommandations CESER

Dans le cadre de l'enquête menée en 2018, en vue d'évaluer la mise en œuvre de l'allocation additionnelle spécifique de compensation des surcoûts allouée aux RUP au titre du FEDER, le CESER a apporté sa contribution. Il réitérait, sur la base l'article 349 du Traité de Fonctionnement de l'Union Européenne, l'impérieuse nécessité de conforter et de renforcer les dispositifs existants, au regard d'importantes contraintes structurelles pénalisant les RUP. En soulignant que l'ensemble des besoins n'était pas totalement couvert, il partageait la demande d'augmentation significative de cette allocation, tout en réaffirmant l'importance de prendre en compte certaines spécificités pour la programmation 2021-2027, en l'occurrence au titre des programmes dits horizontaux (tels la recherche/innovation).

Recommandations à mettre en oeuvre au regard des 7 trajectoires

Trajectoire économique

- Le développement des entreprises de La Réunion est confronté à l'impossibilité d'économies d'échelle et au coût de la chaîne logistique export. Concernant la stratégie d'internationalisation, Le soutien à l'internationalisation doit se faire faveur du tissu économique local (TPE-PME) en termes de joint-ventures (mutualisation et travail en réseaux). Le renforcement de l'attractivité du territoire passe par une stratégie de marketing territorial et la mise à disposition de foncier économique.

- En matière de diversification industrielle, de nouvelles activités de niches sur la base de l'import-substitution supposent de renforcer la prise en charge du fret (intrants et extrants) et des investissements, et d'adapter la

politique foncière.

- Le secteur du Bâtiment et des Travaux Publics reste fortement tributaire de la commande publique, de l'offre de logements, du coût des matières premières, des importations, de l'activité économique et surtout de la stabilité dans le temps des dispositifs ; situation qui requiert l'adaptation des règles techniques aux contraintes tropicales et le soutien à la recherche et au développement de produits, matériaux et procédés constructifs.

- Pour les Technologies de l'Information et de la Communication, il s'agit de combler le fossé en matière de haut débit entre l'Europe et les RUP en agissant sur l'offre, la qualité, le coût et la sécurité des services proposés.

Trajectoire sociale

Afin de garantir l'égal accès des citoyens à l'ensemble des programmes de formation dispensés localement, sur le plan régional (bassin géographique) ou sur le continent européen, le CESER s'associait à la demande conjointe des RUP de création d'une dotation additionnelle spécifique de compensation des surcoûts au titre du FSE.

Trajectoire environnementale

Les besoins primaires essentiels justifient une approche stratégique intégrée (eau, énergie, déchets, biodiversité, ...) prenant en compte les risques liés au changement climatique.

Pour la gestion des déchets, il s'agit de promouvoir le développement de réelles filières structurées de traitement et de valorisation (déchets industriels et spéciaux) et d'envisager la création d'une chaîne de valeurs dans la coopération régionale (déchets amiantés).

Pour la politique de l'eau, il convient d'améliorer l'accès et la recherche de nouvelles ressources, le rendement et l'interconnexion des réseaux de distribution.

Pour relever le défi énergétique, deux priorités stratégiques se dégagent à travers la Maîtrise de la Demande en Énergie et les Énergies Renouvelables.

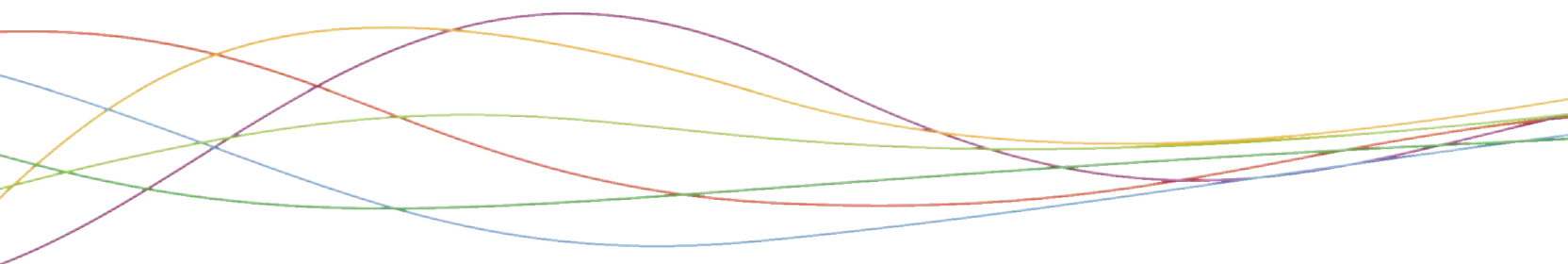
Dans le cadre de la lutte contre le changement climatique, la prévention des risques naturels ou sanitaires est primordiale ; la résilience doit être renforcée par un soutien dans tous les secteurs.

Citoyenneté
Ancrage.territorial
Open.data
Aménagement
Responsabilité
Coopération
Action.publique
Concertation
Pilotage**Diagnostic**
Trajectoires
Marketing.territorial
Transition.écologique
Démocratie.participative
Société.civile
Gouvernance

Editeur : CESER de La Réunion
Directeur de la publication : Dominique VIENNE
Rédaction : CESER de La Réunion
Maquette : CESER de La Réunion
Crédits photos : CESER de La Réunion / Unsplash
Imprimeur : Print 2000
Tirage : 200 exemplaires
Dépôt légal : en cours
n° ISSN : en cours

Copyright © Région Réunion – Conseil Economique, Social et Environnemental de La Réunion
10 rue du Béarn – BP 17 191 - 97804 saint-Denis Cedex

Pour mieux connaître le fonctionnement et les activités du CESER,
visiter le site www.ceser-reunion.fr
Juillet 2019



www.ceser-reunion.fr



CONSEIL ÉCONOMIQUE SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL RÉGIONAL

10, rue du Béarn - B.P. 17191
97804 Saint-Denis Cedex 9

Tél. : 0262 97 96 30
Fax. : 0262 97 96 31

ceser-reunion@ceser-reunion.fr
www.ceser-reunion.fr

